



REGLEMENT DU 9^{ème} UNINVITED FILM FESTIVAL
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 25 FEVRIER 2011

Le 9^{ème} UNINVITED FILM FESTIVAL aura lieu le 26, 27, 28 et 29 mai 2011 à l'Institut Finlandais à Paris.

1. DESCRIPTION

UNINVITED FILM FESTIVAL est une association à but non lucratif vouée à la promotion et à la diffusion des meilleures productions mondiales de films sur l'(in)tolérance. Il vise à accroître auprès du public la connaissance et l'appréciation du cinéma. Il cherche également à faire valoir le travail des artistes et l'apport des professionnels œuvrant dans les domaines du cinéma et de la vidéo. Sa principale activité consiste en l'organisation d'un Festival, de nature compétitive. Le Festival existe depuis 2000 et offre tous les ans un espace de diffusion à tout type de films.

2. SUJETS

Le Festival tend à promouvoir le cinéma dans sa diversité. Il propose des courts, moyens et longs métrages, des fictions, des documentaires, des animations ou encore des films expérimentaux qui traitent - de près ou de loin - du thème de la tolérance ou de l'intolérance.

3. CONDITIONS

3.1 Films doivent traiter, de près ou de loin, du thème de l'(in)tolérance.

3.2 Durée maximale : pas de durée maximale

3.3 Origine : Tout pays

3.4 Support de projection au Festival : 35 mm, BETA SP ou DIGITAL BETACAM PAL.

4. ADMISSIBILITE

- 4.1 Seuls les films ou vidéos dans l'une des six versions suivantes sont acceptés : française, anglaise, doublée en français, doublée en anglais, sous-titrée en français, sous-titrée en anglais.
- 4.2 Les films ou les vidéos dont les dossiers d'inscription sont incomplets ou dont les frais d'inscriptions n'ont pas été acquittés ne seront pas soumis au Comité de sélection.
- 4.3 UNINVITED FILM FESTIVAL se réserve le droit de refuser toute inscription tardive ou incomplète.
- 4.4 En soumettant un dossier d'inscription, le signataire représente et garantit que les films ou vidéos et autres documents soumis constituent des œuvres originales ne contrevenant d'aucune façon aux droits des tiers et ne faisant l'objet d'aucun litige existant ou appréhendé. Le soumissionnaire s'engage à prendre fait et cause pour UNINVITED FILM FESTIVAL advenant toute réclamation d'un tiers relatives aux films, vidéos ou documents soumis à UNINVITED FILM FESTIVAL par le soumissionnaire.

5. DOSSIER D'INSCRIPTION

- 5.1 Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé doit parvenir à UNINVITED FILM FESTIVAL, avec une copie DVD de votre film (pour la présélection), au plus tard le 25 février 2011 à l'adresse suivante :

UNINVITED FILM FESTIVAL
4 rue Horace Vernet
92130 Issy-les-Moulineaux (France)

ou en format PDF par mail à l'adresse suivante :

uninvitedfestival@yahoo.fr

- 5.1.1 Pour chaque film ou vidéo soumis, le signataire devra faire parvenir à UNINVITED FILM FESTIVAL deux copies DVD non protégées. Les copies de travail sont acceptées.
- 5.1.2 Les éléments suivants, qui pourront être utilisés par UNINVITED FILM FESTIVAL à des fins promotionnelles, devront être joints sur CD :
 - Résumé du film (minimum 100 mots)
 - Biographie(s) du ou des réalisateurs
 - Filmographie(s) du ou des réalisateurs
 - Générique complet du film
 - Biographie des artistes à l'écran
- 5.2 Au moins 5 photos du film/vidéo ; 1 photo du ou des réalisateurs. Les photos doivent être libres de droits. Préciser les crédits s'il y a lieu. (Photos numériques sous format TIFF ou JPEG, largeur minimale 2200 pixels à 300 DPI).

- 5.3 Le signataire peut également joindre affiches, dossiers et/ou articles de presse, et tout matériel promotionnel.
- 5.4 Les documents promotionnels et les DVD soumis à UNINVITED FILM FESTIVAL ne seront pas retournés et demeureront la propriété d'UNINVITED FILM FESTIVAL.
- 5.5 En soumettant un dossier d'inscription, le signataire représente et garantit que les films ou vidéos et autres documents soumis constituent des œuvres originales ne contrevenant d'aucune façon aux droits des tiers et ne faisant l'objet d'aucun litige existant ou appréhendé. Le soumissionnaire s'engage à prendre fait et cause pour UNINVITED FILM FESTIVAL advenant toute réclamation d'un tiers relative aux films, vidéos ou documents soumis à UNINVITED FILM FESTIVAL par le soumissionnaire.

6. SELECTION

- 6.1 Tous les films et vidéos proposés à UNINVITED FILM FESTIVAL sont soumis à une présélection par un Comité de sélection.
- 6.2 Le Comité de sélection choisit à sa pleine et entière discrétion les films qui seront retenus au Festival.
- 6.3 Les décisions du Comité de sélection sont finales et irrévocables. Le Comité n'émettra aucune justification concernant ses décisions.
- 6.4 Les candidats seront avisés des résultats de la présélection en mars 2011.
- 6.5 Une fois inscrits, les films ou vidéos ne peuvent être retirés de la sélection sans l'accord d'UNINVITED FILM FESTIVAL.

7. MATERIEL REQUIS

- 7.1 Le signataire dont le film ou la vidéo a été retenu devra faire parvenir pour la présentation lors du Festival une copie en parfait état dans l'un des supports de projection suivants : les films 16 mm et 35 mm standards ou les vidéos BETACAM SP.
- 7.2 Dans le cas d'une œuvre dont la copie de projection est dans une langue autre que le français ou l'anglais, une copie sous-titrée ou doublée en français ou anglais est exigée.
- 7.3 Les copies de projection incluant des pauses publicitaires ou toute autre publicité ne seront pas acceptées.
- 7.4 Dans l'éventualité où une copie maîtresse ou « master » du film ou vidéo est soumise, UNINVITED FILM FESTIVAL n'assumera aucune responsabilité pour toute perte ou dommage subie par cette copie.
- 7.5 UNINVITED FILM FESTIVAL se réserve le droit de retirer de la sélection tout film dont la copie finale ne correspond pas aux critères d'UNINVITED FILM FESTIVAL ou dont l'envoi n'a pas été reçu avant le 20 mars 2011.

8. TRANSPORT DES FILMS OU VIDEOS

8.1 Les frais de transports et de transitaire à l'aller et au retour sont à la charge du soumissionnaire.

8.2 Les films ou vidéos retenus par le Festival doivent être expédiés PORT PAYE et reçu au plus tard le 20 mars 2011 à l'adresse suivante :

UNINVITED FILM FESTIVAL
4 rue Horace Vernet
92130 Issy-les-Moulineaux (France)

8.3 Les films ou vidéos doivent être expédiés au Festival avec les mentions suivantes : « Sans valeur marchande, sans contenu pornographique. Pour usage culturel seulement. »

8.4 Les copies de projection des films ou vidéos sélectionnés (excluant les films primés) ne seront retournées.

9. DROIT D'UTILISATION

En soumettant un dossier d'inscription au Festival, le signataire autorise UNINVITED FILM FESTIVAL :

- à diffuser et représenter publiquement dans le cadre du festival et pour sa durée tout film ou vidéo sélectionné ;

- à diffuser et représenter dans les divers médias (télévision, radio, web), sur le site Internet d'UNINVITED FILM FESTIVAL ou dans tout lieu de diffusion, des extraits des films et vidéos soumis n'excédant pas trois minutes, à des fins promotionnelles ;

- à utiliser, reproduire, communiquer, diffuser et représenter de toutes manières les photographies, textes, matériel promotionnel et autres documents soumis avec le dossier d'inscription à des fins promotionnelles ;

- à reproduire ou à mettre à la disposition des professionnels du milieu cinématographique et des médias les films ou vidéos soumis à des fins promotionnelles ;

- à reproduire les films ou vidéos soumis pour fins de conservation et d'archivage ;

- à conserver la copie finale de projection des films primés ;

- à présenter publiquement, dans le cadre des activités hors Festival d'UNINVITED FILM FESTIVAL, les films ou vidéos officiellement sélectionnés, que ceux-ci aient été primés ou non, en divers lieux à caractère éducatif ou culturel, en France ou à l'étranger ;

- UNINVITED FILM FESTIVAL est exonéré de tout droit de diffusion en salle des films ou vidéos présentés au Festival et dans le cadre des activités hors festival.

- En soumettant un dossier d'inscription à UNINVITED FILM FESTIVAL, le signataire représente et garantit à UNINVITED FILM FESTIVAL qu'il détient tous les droits et autorisations nécessaires pour ce faire, incluant le droit de concéder à UNINVITED FILM FESTIVAL les droits d'utilisations prévus au présent article 10.

10. STIPULATION GENERALES

- 10.1 L'inscription d'un film ou d'une vidéo ou son envoi au Festival implique l'acceptation du présent Règlement par le signataire, lequel est réputé représenter les producteurs et/ou autres ayants droits sur les films et vidéos soumis pour les fins de l'inscription au Festival.
- 10.2 La direction générale d'UNINVITED FILM FESTIVAL se réserve le pouvoir de régler tous les cas non prévus par ce Règlement.

UNINVITED FILM FESTIVAL
4 RUE HORACE VERNET
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
France
Tél. : (33) 1 70 19 64 71
Web : www.uninvited-festival.com
Mail : uninvitedfestival@yahoo.fr